

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE
du 29 mars 2019

Présents : Mesdames Chantal VAUDOUR - Sophie LAMBOLEY - Danielle IDELON (arrivée à 20h50) -
Micheline TONIUTTI

Messieurs Christian HOUILLE -Jean-Marie AGHINA -Denis VOEGELE - Denis BEAUSEIGNEUR
Éric COULON -Jean-Yves DRODE

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames - Laurence COURBOILLET- Hoda SAYER- Sylvie FUMEY
Messieurs Eric ANSART -François CHARMY -

Procurations :

Hoda SAYER donne procuration à Chantal VAUDOUR

Eric ANSART donne procuration à

François CHARMY donne procuration à Christian HOUILLE

Laurence COURBOILLET donne procuration à Eric COULON

Sylvie FUMEY donne procuration à Sophie LAMBOLEY

ORDRE DUJOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2019.
2. Budget :
 1. Approbation du Compte de Gestion du Trésorier - Exercice 2018.
 2. Approbation du Compte Administratif – Exercice 2018.
 3. Reprise et Affectation des résultats de l'Exercice 2018.
 4. Vote des Taxes Communales – Exercice 2019.
 5. Vote du Budget – Exercice 2019.
3. Demande de subvention au titre des amendes de police.
4. Quai de bus Grande Rue : Remboursement des frais par le SMTC, signature d'une convention de mandat dans le cadre du SD'AP.
5. Abribus Grande rue : demande subvention au SMTC.
6. Questions diverses.

Le maire précise que le point N°3 de l'ordre du jour est retiré de l'ordre du jour les projets prévus ne sont pas éligibles au titre des amendes de police.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2019

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2019
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 8 mars 2019.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Budget :

2.1 Approbation du Compte de Gestion du Trésorier - Exercice 2018.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie AGHINA (Responsable de la "Commission Communale des Finances") qui présente les résultats du Compte de Gestion du Trésorier (Monsieur Jean-Pierre FREYBURGER) pour l'Exercice 2018, il signale que ceux-ci sont identiques à ceux du Compte Administratif 2018 soit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 572 948.44 €

Recettes : 736 856.43 €

Soit un excédent de fonctionnement : 163 907.99 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 168 382.69 €

Recettes : 212 445.33 €

Soit un excédent d'investissement de 44 062.64 €

D'où un excédent TOTAL : 207 970.63 €

Le Conseil Municipal,

1° Statuant après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2.2 Approbation du Compte Administratif – Exercice 2018.

Le maire quitte la salle.

Monsieur AGHINA présente le compte administratif 2018 qui affiche les mêmes résultats que le compte de gestion avec un excédent de 207 970,63 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

2.3 Reprise et Affectation des résultats de l'Exercice 2018.

Madame IDELON arrive à 20h50.

Monsieur AGHINA propose compte tenu des reports de l'année 2017 d'affecter l'excédent de 226 002,84 € comme suit et compte suivants :

D 001	12 154.85
R 1068	180 000.00
R 002	33 847.99
Total	226 002.84

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2.4 Vote des Taxes Communales – Exercice 2019.

Monsieur Jean-Marie AGHINA, (Responsable de la "Commission Communale des Finances") donne lecture au Conseil Municipal, dans un premier temps, d'un budget sans augmentation des taux, ensuite il indique les différents montants qui seraient obtenus en fonction de tel ou tel pourcentage d'augmentation et la contribution que cela entraînerait pour chaque habitant.

Après discussion et délibération les membres du Conseil Municipal décident une augmentation des trois taxes qui rapportera un montant de recettes fiscales de **361 132 €** pour l'exercice 2019

Les taux suivants sont donc adoptés comme suit :

Taxe d'Habitation :	10.34 %
Taxe Foncier Bâti :	14.18 %
Taxe Foncier Non Bâti :	39.82 %

Pour	Contre	Abstention
14	1	0

2.5 Vote du Budget primitif 2019 – Exercice

Le budget est présenté par Monsieur Jean-Marie AGHINA (Responsable de la "Commission Finances"). Le maire informe le conseil sur le problème de la toiture et le bardage du nouveau bâtiment. Il propose de choisir le matériau Maukaline avec un surcoût de 14 000 €. Le conseil municipal accepte ce choix à l'unanimité. Le Maire précise que cette dépense a été inscrite au budget indique que le budget 2019 est équilibré comme suit :

En Fonctionnement :

- Dépenses : 732 127.99 €
- Recettes : 732 127.99 €

En Investissement :

- Dépenses : 1 413 950.84 €
- Recettes : 1 413 950.84 €

Après discussion et délibération les membres du Conseil Municipal acceptent tel quel le budget 2019.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Quai de bus Grande Rue : Remboursement des frais par le SMTC, signature d'une convention de mandat dans le cadre du SD'AP.

Le SD'AP, Schéma Directeur d'Accessibilité pour l'accessibilité des transports en commun permet entre autre la prise en charge des quais de bus. Pour bénéficier du remboursement des frais du quai de bus Grande rue, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer une convention de mandat avec le SMTC.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4. Abribus Grande rue :

Le SMTC prend en charge ce dernier à hauteur de 50% du coût HT de l'abribus avec un plafond de 1 150 €.

Il est demandé d'autoriser le maire à demander une subvention auprès du SMTC et à signer tout document afférent à cette demande.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer tout document afférent à cette demande.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5. Informations et questions diverses

Aucune informations et questions n'ayant été évoquées,

La séance est levée à 22h 40.

Délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2019			
Délibérations	Objet	Vote	
N° 2019/03/01	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2019.	Pour : 14 Contre : Abstention :	
N° 2019/03/02	Approbation du Compte de Gestion du Trésorier - Exercice 2018.	Pour : 14 Contre : 0 Abstention :0	
N° 2019/03/03	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2018.	Pour : 13 Contre : 0 Abstention :0	
N° 2019/03/04	Reprise et Affectation des résultats de l'Exercice 2018.	Pour : 15 Contre : 0 Abstention :0	
N° 2019/03/05	Taux des Taxes Communale exercice 2019	Pour: 14 Contre : 1 Abstention :0	
N° 2019/03/06	Budget primitif 2019	Pour :15 Contre : 0 Abstention :0	
N° 2019/03/07	Quai de bus Grande Rue : Remboursement des frais par le SMTC, signature d'une convention de mandat dans le cadre du SD'AP	Pour :15 Contre : 0 Abstention :0	
N° 2019/03/08	Abribus Grande Rue – remboursement à hauteur de 50 % par le SMTC	Pour :15 Contre : 0 Abstention :0	

Séance du 29 mars 2019

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET	Absente excusée	Procuration à Eric COULON
	Madame Micheline TONIUTTI		
	Madame Sylvie FUMEY	Absente excusée	Procuration à Sophie LAMBOLEY
	Madame Danielle IDELON		Arrivée à 20h 50
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER	Absente excusée	Procuration à Chantal VAUDOUR
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	Absent excusé	Procuration à Jean-Marie AGHINA
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY	Absent excusé	Procuration à Christian HOUILLE
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE		